

Les Echos

Budget, mouvements sociaux : Sébastien Lecornu fait ses premiers pas en terrain miné

Le Premier ministre a annoncé ce week-end l'abandon de la suppression de deux jours fériés. S'il tente de rassurer les Français et de faire des gestes d'ouverture, il fait face, en vue de la préparation du budget, à des tirs de barrage de toutes parts. Par Isabelle Ficek

Ce n'est pas le drapeau blanc qui permettra, tant s'en faut, la fin de toute hostilité, mais c'était un préalable jugé indispensable à toute entrée en négociations : pour sa première prise de parole, ce week-end dans la presse quotidienne régionale, le Premier ministre a annoncé qu'il renonçait à la suppression de deux jours fériés. La mesure proposée par François Bayrou avait fini par faire l'unanimité contre elle dans la classe politique et elle a surtout ulcéré les Français, pas prêts à travailler davantage sans gagner plus.

Le message a été reçu cinq sur cinq par Sébastien Lecornu : « j'entends ce que disent nos concitoyens : ils veulent que le travail paie ». Au près des Français qui le connaissent peu (44 %, selon Ipsos-BVA) et, pour ceux qui le connaissent, sont seulement 16 % à en avoir une opinion favorable, le nouveau Premier ministre a tenté de rassurer, ne voulant pas reprendre les images d'Himalaya de son prédécesseur. « On va y arriver ! », insiste-t-il encore, voulant voir, malgré les blocages et la tension, une possibilité d'avancer. « Ni instabilité, ni immobilisme », répète-t-il comme un mantra.

Surtout, Sébastien Lecornu, conscient du « décalage » entre la vie politique et la vie « réelle » des Français, a assuré vouloir s'occuper pour eux des « urgences » que sont la sécurité, le pouvoir d'achat, l'emploi et la santé. L'accès aux soins était le thème de son premier déplacement samedi, à Mâcon (Saône-et-Loire) et il a promis de bâtir un réseau de 5.000 maisons France Santé, à l'horizon 2027, sur le modèle des maisons France Services. Un projet accueilli avec scepticisme. « Il a compris que le sujet est fédérateur mais je n'ai pas compris quels médecins il allait mettre dedans », a grincé la patronne des Ecologistes Marine Tondelier ce dimanche sur RTL.

Urgences des Français, budget, mouvements sociaux

Mais pour pouvoir s'occuper des urgences des Français, le Premier ministre sait qu'il va devoir survivre aux textes budgétaires et aux mouvements sociaux, après un week-end où il a été sous le feu des partenaires sociaux comme des politiques.

Certes, Sébastien Lecornu a tendu la main à cette « gauche républicaine », qu'il veut voir « s'émanciper de LFI », souhaitant « une discussion parlementaire moderne et franche, de très bon niveau avec le PS, les Ecologistes et le Parti communiste ». S'il reste flou sur ses intentions, refusant de faire les négociations « par voie de presse interposée », il admet que le budget ne

« correspondra pas complètement » à ses « convictions » car il sera forcément fruit de « compromis » ; il assure qu'il « fera tout » pour ne pas utiliser le 49.3 - mais sans, bien sûr, y renoncer comme le demande le PS. Enfin, il reconnaît, quand le PS veut l'instauration de la taxe Zucman ou d'un équivalent, qu'il y a des « questions de justice fiscale, de répartition de l'effort » tout en appelant, ce qui ferme la porte à cette taxe, à faire attention « au patrimoine professionnel ».

Et s'il insiste pour dire qu'il faudra compenser les 4,2 milliards que devait rapporter la suppression des jours fériés et « poursuivre la réduction de notre déficit », il ouvre la porte, en évoquant les « consultations en cours », à un effort moins important que les 44 milliards d'euros de François Bayrou. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, a évoqué 35 milliards ce dimanche sur LCI.

« La clé, les discussions de fond, loin des estrades »

Reste que les demandes des uns et des autres sont élevées et souvent contradictoires. « Si le Premier ministre souhaite demeurer en poste, il doit comprendre qu'il y a une soif de changement dans le pays. [...] La rupture, c'est suspendre la réforme des

retraites, c'est permettre l'augmentation des salaires », a rappelé le député PS Philippe Brun sur France Info. Marine Tondelier a, elle, estimé qu'il n'y avait pas dans son discours « le début de commencement d'un argument » pour ne pas le censurer. Chez LR, Bruno Retailleau, lui, a pointé après la dégradation de la note de la France, que « tout ce que proposent les socialistes ne fera que tout aggraver. »

« Last but not least », alors que Sébastien Lecornu rencontre un à un depuis vendredi et jusqu'à mardi les partenaires sociaux, le président du Medef, Patrick Martin, a menacé ce dimanche dans « Le Parisien », d'une « grande mobilisation patronale », si les impôts des entreprises augmentent. Sachant que le Premier ministre va déjà devoir faire face à la journée de mobilisation du 18 septembre, lancée par l'intersyndicale, qui s'annonce plus massive que le mouvement « Bloquons tout ». Et que les agriculteurs, à l'appel de la FNSEA, vont aussi entrer dans la danse le 26 septembre.

« Tout le monde joue son jeu, c'est normal », relativise un proche de Sébastien Lecornu. « La clé, veut croire le même, ce n'est pas seulement les prises de position médiatiques, mais plutôt les discussions de fond, loin des estrades. »



Construire les victoires de demain !

Sébastien Lecornu, chantre d'une gestion souple de la fonction publique

S'il s'est peu exprimé sur la question de la fonction publique au cours des dernières années, le nouveau Premier ministre a toutefois distillé quelques réflexions sur le sujet lorsqu'il était notamment ministre chargé des Collectivités. Il s'était alors déclaré favorable à l'idée de donner plus de souplesse aux élus locaux dans la gestion de leurs agents, notamment sur le plan salarial. Il avait également défendu l'élargissement des possibilités de recours aux contractuels. Par Bastien Scordia

Quelles seront les priorités de Sébastien Lecornu pour la fonction publique ? Pour le savoir, il va falloir encore attendre un peu, le nouveau Premier ministre n'ayant pas encore détaillé la politique qu'il souhaite mener pour le pays. Et ce, notamment dans le cadre du budget 2026. Tout dépendra aussi de qui héritera du portefeuille de la fonction publique dans la nouvelle équipe gouvernementale.

S'il s'est peu exprimé sur ce sujet au cours des dernières années, le nouveau chef du gouvernement a toutefois distillé quelques réflexions sur la fonction publique et sa gestion en particulier lorsqu'il était ministre chargé des Collectivités territoriales auprès de Jacqueline Gourault de 2018 à 2020.

À cette occasion, Sébastien Lecornu s'était ainsi notamment déclaré favorable à *"donner plus de souplesse"* aux collectivités et aux élus locaux dans la gestion de leurs agents et donc de la fonction publique territoriale. Il réagissait alors notamment aux propos tenus par Emmanuel Macron en novembre 2018 lors d'une réception des maires à l'Élysée en marge du congrès de l'Association des maires de France (AMF).

Plus de liberté pour les élus locaux

À cette occasion, le chef de l'État avait ainsi souhaité *"confier aux élus et aux associations d'élus la gestion de la fonction publique territoriale"*. *"Ce n'est pas sain que les trois fonctions publiques aient les mêmes règles pour toute l'éternité, que, lorsque le gouvernement veut monter le point d'indice des infirmières, c'est l'ensemble des fonctionnaires, y compris territoriaux, qui ont le point qui augmente*

avec une charge qui vous retombe dessus", a-t-il lancé aux édiles. En filigrane, donc, l'hypothèse d'une décorrélation du point d'indice des fonctionnaires et donc la remise en cause d'un totem statutaire.

Sébastien Lecornu ne s'était pas opposé à cette hypothèse. *"Les associations d'élus réclament de la liberté"*, avait-il affirmé dans la Gazette des communes à la suite de l'intervention du président de la République. *"Il faut que l'on puisse en parler, car cela correspond à une demande d'un certain nombre de décideurs locaux et, de la part d'un gouvernement, c'est un marqueur de décentralisation et de confiance"*, avait abondé celui qui était alors en charge du portefeuille des collectivités au sein du gouvernement d'Édouard Philippe.

Décorrélation du point d'indice

Évoquée de nouveau à de multiples reprises par Emmanuel Macron, la piste de la décorrélation du point d'indice avait toutefois ensuite été enterrée par l'exécutif face aux critiques des syndicats et des employeurs territoriaux. Comme les organisations syndicales, certains élus locaux y voient en effet une remise en cause de l'unicité de la fonction publique, mais aussi un risque de plus grande concurrence entre les fonctions publiques, certaines risquant d'être plus attractives que d'autres en fonction des moyens dont elles disposent. *"Je puis vous assurer qu'il existe un écart important entre les propos des élus, qui affichent leur souhait d'une plus grande souplesse de gestion, et les associations nationales qui plaident pour le statu quo"*, avait toutefois estimé Sébastien Lecornu lors d'une audition au Sénat en novembre 2018 également.

"La décentralisation, ça va aussi avec la responsabilisation", a d'ailleurs récemment souligné le ministre sortant de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation François Rebsamen. En juin dernier, celui-ci s'est dit *"favorable"* à une *"plus grande autonomie de gestion"* pour les collectivités et leurs élus, à *"plus de dialogue territorial"* et *"surtout plus de souplesse dans la politique*

salariale". À ce propos, il a ainsi défendu l'idée de la fin de l'automatisme, entre autres, des augmentations générales de salaire des fonctionnaires. Reste désormais à savoir si Sébastien Lecornu reprendra donc cette piste de la décorrélation du point d'indice qui était également recommandée par la mission "Décentralisation" d'Éric Woerth, mais aussi par Boris Ravignon, dans le rapport de sa mission sur le coût des normes et du millefeuille administratif.

Les contrats, "un outil de protection"

La question des salaires des agents publics n'est pas le seul sujet sur lequel Sébastien Lecornu s'est exprimé. Son passage au ministère des Collectivités a effectivement coïncidé avec les discussions préparatoires à la réforme de la fonction publique qui s'est ensuite formalisée au travers de la loi de transformation de la fonction publique du

6 août 2019 qui a notamment élargi les possibilités d'embauche de contractuels. Une mesure polémique sur laquelle le nouveau Premier ministre avait été amené à s'exprimer.

Sébastien Lecornu avait alors réfuté toute mise à mal de la fonction publique. *"On est sur un slogan, un amalgame, avait-il regretté sur France Inter à l'automne 2018. Les contrats par définition, ce sont aussi les outils de protection. Beaucoup de Français sont sous contrat et ils n'ont pas moins de protection que le statut"*. En revanche, selon lui, le contrat *"permet une organisation plus efficace du service public"*. Et d'assurer : *"Le contrat est un outil qui est bien sûr plus pilotable, mais qui ne se fait pas au détriment de l'agent public"*. Pas sûr que cela convainque les organisations syndicales de la fonction publique.



Construire les victoires de demain !

Après la dégradation de la note souveraine, le Medef refuse que les entreprises payent l'addition

DÉCRYPTAGE - Sur fond de dégradation de la note de la dette française par l'agence Fitch, le patronat met en garde le nouveau gouvernement contre toute tentation d'augmenter la fiscalité des entreprises. Par Gilles Boutin

En traversant la cour de l'Hôtel Matignon pour succéder à François Bayrou, Sébastien Lecornu savait qu'il aurait à affronter des vents contraires. Mais de cette force, et aussi tourbillonnants, peut-être pas. Après une passation sur fond de mouvement social Bloquons tout, le nouveau premier ministre, qui a été chargé par Emmanuel Macron de tendre la main à des socialistes plus épris de fiscalité que jamais, doit composer avec la colère de moins en moins froide des patrons.

Opposé à la taxe Zucman de 2 % sur les hauts patrimoines de plus de 100 millions d'euros, dont le PS estime que l'État pourrait retirer 15 milliards d'euros par an pour financer un système de retraite déficitaire, le Medef met en garde l'exécutif : une « *grande mobilisation patronale* » sera organisée si les impôts des entreprises sont augmentés dans le cadre du budget 2026. « *C'est presque une provocation pour les patrons de voir que l'État imagine augmenter la fiscalité sans chercher à baisser ses dépenses* », s'indigne le président de l'organisation patronale Patrick Martin dans *Le Parisien*, soulignant que les entreprises françaises sont « *les plus imposées parmi les pays de l'OCDE, déduction faite des aides qu'elles reçoivent* », avec « *13 milliards d'euros de prélèvements supplémentaires en 2025* ».

De dépenses et d'impôts, il est plus que jamais question depuis que Fitch Ratings a dégradé la note de la dette publique de la France vendredi soir, la faisant passer de AA (qualité élevée) à A+ (qualité moyenne supérieure), en perspective « *stable* ». L'agence de notation sanctionne « *la fragmentation et la polarisation croissante de la politique intérieure* » qui nuit à la mise en œuvre d'« *une consolidation budgétaire d'ampleur* », estimant

improbable de ramener le déficit public sous 3 % du PIB en 2029 comme l'ambitionnait le gouvernement sortant. Et met en garde : « *Le ratio impôt/PIB de la France est le plus élevé de l'Union européenne à 45,6 % du PIB, contre une moyenne de l'UE de 40 %, laissant une marge de manœuvre limitée pour augmenter davantage les impôts.* » À bon entendeur... D'autant que les entreprises font davantage partie de la solution que du problème, estime de son côté Daniel Baal, président de la Fédération bancaire française. La dégradation de la note de la France relève « *d'abord d'une responsabilité politique. Ce n'est certainement pas une responsabilité des entreprises* », a-t-il lâché samedi sur France Inter.

Le retour de la concurrence allemande

Concrètement, la décision de Fitch devrait avoir des conséquences immédiates limitées. Certes, certains investisseurs comme des fonds de pension s'interdisent de détenir trop d'obligations notées A, ce qui devrait les conduire à s'en débarrasser sur le marché secondaire, contribuant à renforcer la hausse des taux auxquels le pays emprunte. Pour autant, l'effet devrait être marginal, les marchés ayant déjà intégré la hausse du risque lié à la dette française. Fitch ne fait en réalité qu'entériner la position des investisseurs. Comme l'a rappelé le ministre sortant de l'Économie Éric Lombard samedi soir sur France 2, « *la France se finance sans difficulté sur les marchés. Mais elle le fait à des taux d'intérêt trop élevés, qui coûtent inutilement aux Français.* »

La dette française va rapidement être en concurrence avec d'autres dettes plus intéressantes

Philippe Dessertine, économiste

Ainsi vendredi dernier, les OAT (obligations assimilables du Trésor) français à dix ans affichaient un taux de rendement de 3,44 %, contre 3,37 % pour la Grèce, 3,23 % pour l'Espagne ou encore 2,65 % pour l'Allemagne. La hausse des taux est certes générale, en raison d'une conjoncture morose. Cependant la France s'endette pour plus cher que la

plupart des pays membres de la zone euro. Une tendance qui pourrait s'accélérer, la demande d'obligations tricolores pouvant bientôt diminuer. Dans un entretien au *Figaro*, l'économiste Philippe Dessertine rappelle en effet que « *la dette française va rapidement être en concurrence avec d'autres dettes plus intéressantes : l'Allemagne va revenir sur les marchés d'ici la fin de l'année, les Européens vont sans doute devoir beaucoup emprunter par exemple en raison de l'aide à l'Ukraine ou d'un effort de guerre...* »

Surtout, Fitch met fin à une incongruité. « *Les marchés traitent déjà la dette française comme une catégorie inférieure à AA, comme un BBB+ (qualité moyenne inférieure, NDLR) ou un A simple* », analysait Maxime Darnet, d'Allianz Trade, en amont du verdict de l'agence. En parallèle de la dégradation de la dette française, Fitch a amélioré la note du Portugal en A, et Standard & Poor's a fait basculer l'Espagne en A+ en raison de son dynamisme économique. Les cancre d'hier, ceux que l'on surnommait les « Piigs », ont appris de leurs erreurs. D'après les prévisions de la Commission européenne, en 2025 l'Espagne devrait afficher un déficit de 2,8 % du PIB, et l'Italie, de 3,3 %. Grèce, Portugal et Irlande devraient finir l'année excédentaires... Plus que le niveau d'endettement, c'est la capacité à réduire le déficit public qui est regardée de près par les investisseurs et les agences de notation.

Marges de manœuvre réduites

La France, paralysée politiquement, fait désormais figure de mauvais élève de la zone euro. Endettée à 114 % de son PIB (3 345 milliards d'euros) au premier trimestre, elle pourrait l'être à 121 % en 2027 selon Fitch. À la suite de son dérapage budgétaire qui s'est traduit par un déficit de 5,8 % en 2024, elle ne devrait parvenir à le faire baisser qu'à 5,4 % cette année. Et alors que le gouvernement précédent souhaitait, au travers d'un effort de 44 milliards d'euros, le ramener à 4,6 % en 2026, celui de Sébastien Lecornu ne peut espérer, au mieux, qu'un modeste 5 % selon les prévisions de Natixis et Allianz. Tout au plus le gouvernement peut-il se réjouir que la prévision de croissance 2025 ait été revue à la hausse par l'Insee, de 0,6 % à 0,8 %. Une maigre consolation, alors que l'activité économique progressait de 1,2 % en 2024 et que « *sans la dissolution, 2025 était censée être une année de rebond* », déplore l'économiste Christian Saint-Étienne.

Les marges de manœuvre du nouveau gouvernement sont politiquement faibles. L'effort à consentir, lui, est parfaitement identifié : la dépense publique de la France représentait 57 % du PIB en 2023, soit 8 points de plus que la moyenne des autres pays de l'Union européenne.



Construire les victoires de demain !



«Le Grand Détournement» des finances publiques : «Les aides versées aux entreprises, c'est un hold-up»

Interview - Dans leur livre-enquête, Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre estiment à 270 milliards d'euros annuels le montant du coup de pouce versé aux entreprises. Ils expliquent à «Libération» les conséquences de cet emballement, alors que l'Etat veut économiser.

Dans leur livre enquête paru le 11 septembre aux éditions Allary, deux jours après la chute du gouvernement Bayrou, Caroline Michel-Aguirre et Matthieu Aron, journalistes au *Nouvel Obs*, comptabilisent 270 milliards d'aide aux entreprises versées chaque année. C'est 60 milliards de plus que les estimations de la commission d'enquête du Sénat rendue publique en juillet. Les auteurs de l'enquête décryptent pour *Libération* le financement de ces aides difficiles à compiler et la conséquence de leur emballement sur la dette publique.

L'Etat est incapable de chiffrer le montant total des aides qu'il verse aux entreprises, sur quoi vous êtes vous appuyés pour parvenir à cette estimation de 270 milliards annuels ?

Matthieu Aron : En tout, il existe plus de 2 200 dispositifs qui peuvent se traduire en aides diverses pour les entreprises. On a procédé comme une enquête journalistique et judiciaire en regardant des milliers de pages de documents budgétaires, questionné chercheurs, ministres et parlementaires. Il n'existe pas de ligne «aide aux entreprises» dans le Projet de loi de finances (PLF). C'est comme un puzzle, c'est-à-dire qu'il faut chercher dans le PLF, dans la loi de financement de la sécurité sociale, le montant des exonérations, chercher ailleurs l'estimation des subventions. C'est en reconstituant ce puzzle qu'on arrive à avoir un chiffre global.

En juillet, le rapport de la commission d'enquête du Sénat estimait le montant total de ces aides à 211 milliards annuels. François Bayrou a nié ce chiffre en parlant d'une addition de «carottes et de sèche-cheveux», pourquoi ?

Caroline Michel-Aguirre : C'est un trou noir sur lequel travaillent les chercheurs depuis plusieurs années. Ce sont des estimations et c'est pour cela qu'on en arrive à une querelle de chiffres. Quand vous calculez le PIB, vous additionnez de la production, des services... typiquement des carottes et des sèche-cheveux. Exonérations de cotisations patronales, crédits impôt recherche, crédits d'impôt sur les jeux vidéo, ou encore aides directes pour l'éolien ou le solaire... Dans la finalité, ce sont des coups de pouces additionnables. A noter que nous n'avons pas pris en compte les aides exceptionnelles liées à la crise Covid.

A quoi correspond l'écart de 60 milliards entre votre estimation et celle du Sénat ?

M.A. : Dans son rapport, le Sénat précise que 211 milliards, c'est un chiffre plancher, ça suppose qu'il peut être plus élevé. Après, on rentre dans la technique. En fait, le Sénat comptabilise par exemple les exonérations de cotisations patronales mais ne prend pas en compte les exemptions de cotisations patronales, qui correspondent à toutes les rémunérations des salariés qui ne sont pas du salaire, soit l'ensemble des primes, comme la Prime Macron. Or toutes les primes ne font pas l'objet de cotisations patronales, c'est donc une forme de coup de pouce et un manque à gagner pour les caisses de la Sécurité sociale. Ça représente 15 milliards. Les sénateurs ont aussi une autre vision des «niches fiscales» qu'ils chiffrent à environ 88 milliards d'euros. Nous, on est plutôt proches de 110 milliards d'euros, une estimation des chercheurs qu'on retrouve dans les trois derniers rapports les plus pointus. Par ailleurs, c'est le chiffre relayé par les travaux de Clément Beaune (haut commissaire à la stratégie et au Plan) qui estime le montant total des aides aux entreprises sur un an à 112 milliards. C'est de la communication. En réalité, quand on regarde le détail de l'expert Mohamed Harfi avec qui il a travaillé, on arrive à notre estimation de 270 milliards.

Comment ces aides sont-elles financées alors que la dette publique s'établit à 114 % du PIB ?

M.A. : Il n'y a pas d'argent magique, une aide a toujours un coût. Quand vous baissez les cotisations patronales, ça veut dire que l'employeur paye moins de cotisations qu'autrefois, mais elles continuent d'exister et doivent donc être prises en charge. Elles le sont aujourd'hui par l'Etat, et l'Etat, ce sont les Français, l'impôt des Français. Le premier impôt, c'est la TVA. Jusqu'en 2017, plus de 90 % de la TVA atterrissait dans les caisses de l'Etat. Aujourd'hui, c'est 47 %. En clair, 100 milliards d'euros qui auparavant étaient destinés au service de l'Etat sont aujourd'hui destinés, pour une part importante, au paiement des cotisations patronales. En clair, l'Etat paye des cotisations patronales à la place des employeurs.

Quelles conséquences sur la dette ?

M.A. : Pour que ce système soit viable, il aurait fallu augmenter de manière considérable les impôts des Français. Comme cela n'a pas été fait, on a créé de la dette. Ce n'est pas l'unique explication, mais l'emballlement de ces aides est l'une des raisons de l'endettement de la France. C'est un hold-up sans arme ni violence. Cela résulte de choix politiques qui n'ont pas fonctionné. La colonne vertébrale du choix économique d'Emmanuel Macron, c'est d'avoir dit : «On va aider les entreprises et on va moins fiscaliser les gens qui ont beaucoup d'argent», avec l'espoir que toutes ces sommes soient réinvesties et ruissellent. En faisant payer moins d'impôts aux plus fortunés, il espérait relancer l'investissement, la consommation, et créer de la richesse. Ça a échoué.

A quelle époque remonte cet emballlement ?

C.M-A. : Dans les années 90, on comptabilisait 30 milliards d'aides annuels. On a un premier rapport dans le milieu des années 2000 qui parle de 65 milliards. Et d'après les études des spécialistes, ça s'emballle vraiment à partir des quinze dernières années. On peut dire qu'on est passé de 30 à 270 milliards avec un emballlement sur la dernière décennie, notamment avec la mise en place de la politique de l'offre pour partie par François Hollande et amplifiée par Emmanuel Macron.

Ces aides massives ont-elles eu des effets positifs sur l'économie ?

C.M-A. : Des premières études ont été faites sur l'effet du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), soit les premiers allègements et

exonérations de cotisations patronales, mises en place sous François Hollande. Elles montrent qu'à court terme, il y a une dizaine d'années, cette première étape a permis la création d'à peu près 100 000 emplois. Sur le long terme, l'effet ne se fait plus sentir. D'autres études ont ensuite été faites sur la transformation du CICE en exonération définitive sous Emmanuel Macron, dont celles des deux chercheurs, Bozio et Wasmer, rendue publique sous Michel Barnier, et qui montre qu'il n'y a plus d'effet positif. Le problème, c'est que ça dure depuis tellement longtemps et les sommes sont tellement massives que les entrepreneurs les ont intégrées dans leur business model. Ça veut dire qu'on ne peut plus les débrancher. Ces aides aux entreprises agissent comme une drogue. Si on les arrêtaît du jour au lendemain, là, ça créerait du chômage. Elles ont complètement déstabilisé le financement du modèle social français.

Qui en profite le plus ?

C.M. : Plusieurs exemples. LVMH, qui a fait un peu plus de 15 milliards d'euros de bénéfices en 2023, a touché 275 millions d'aides cette année-là. Sur ce montant, 193 millions sont des exonérations de charges. Autre exemple : Sanofi, qui dans le cadre du crédit d'impôt recherche, a touché 1 milliard d'euros en dix ans, dont 108 millions d'impôts recherche en 2023. Durant ces 10 ans, ils ont supprimé 3 500 postes dans la recherche. On a un troisième exemple significatif : celui de TotalEnergies qui cumule un certain nombre des dizaines de millions d'euros.

Les sénateurs se sont arrêtés sur la taxe au tonnage dont bénéficie l'armateur CMA-CGM, pourquoi ?

M.A. : C'est un cas de figure unique en France. C'est une taxe réservée aux armateurs en France. Chaque année elle correspond à une sorte de forfait, une taxe qui est fixée en fonction du tonnage des navires sans tenir compte du volume ou de la valeur des marchandises transportées. Selon les documents budgétaires de l'Etat, cela a permis au groupe CMA CGM d'échapper à 10 milliards d'impôts. A la suite de la crise du Covid et de la guerre en Ukraine, cette entreprise a réalisé des bénéfices de l'ordre de 36 milliards pendant deux ans.

Comment contrôler cet emballlement ?

M.A. : Il n'y a aucun organisme de contrôle dont la mission serait de donner un chiffre stabilisé. Contrairement aux dépenses de santé où il y a des rapports de l'assurance maladie, là, c'est un trou noir

dans les finances publiques. Les chercheurs que nous avons interrogés ne disent pas qu'il faut supprimer toutes ces aides, mais questionner trois points. D'abord, leur légitimité : est-ce qu'on doit aider de la même façon un boulanger ou une multinationale ? Ensuite leur efficacité, en faisant un ménage pour trier ce qui est utile ou non. Et enfin étudier les effets induits avec les pans de l'Etat qui ont été bousculés

par la forte progression des aides ces dernières années, comme la Sécurité sociale. Car quand on est endetté et qu'on veut faire des économies, on regarde dans les postes de dépenses, comme la santé, les retraites, l'indemnité chômage... Les aides aux entreprises, elles, ne sont même pas clairement identifiées, donc on ne va pas regarder.



Construire les victoires de demain !

Le Monde

« En aggravant la crise écologique, le mouvement de dérégulation actuel risque, à terme, de faire exploser les comptes publics »

Chronique de Stéphane Foucart - Lorsque le régulateur échoue à faire payer le responsable, c'est souvent l'Etat ou l'Assurance-maladie qui règle l'addition, constate dans sa chronique Stéphane Foucart, journaliste au « Monde ».

« *C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches* », disait Victor Hugo et, peut-on ajouter, c'est sur la ruine des comptes publics que sont érigées nombre de fortunes privées. Cette évidence, dont la réalité ne souffre aucune contestation, a été passée par pertes et profits dans le débat sur la situation budgétaire de la France. A quelques exceptions près, l'essentiel de la conversation publique consiste ces jours-ci à savoir comment et dans quelle mesure il faut augmenter les recettes et rogner sur les dépenses, réduisant le champ de l'action politique à un tableur à deux colonnes.

Il y a pourtant dans la pièce un éléphant que la plus grande part des responsables politiques s'emploie à ignorer : le « mur de la dette » est aussi un mur d'externalités négatives sanitaires et environnementales, dont la taille ne cesse de croître et que l'actuel *backlash* sur la question écologique va contribuer à élever toujours plus.

Au printemps, six chercheurs ont tenté de mettre cette idée sur la table dans une tribune au *Monde*, mais le gouvernement, de même qu'une majorité de la représentation nationale, y sont restés aimablement sourds.

Le principe est simple. On nomme « externalités négatives » les dégâts collatéraux d'une activité sur d'autres agents (particuliers, entreprises...), voire sur l'ensemble du fonctionnement de l'économie. Lorsque le régulateur échoue à « internaliser » l'externalité produite (c'est-à-dire à faire payer le responsable), c'est souvent la collectivité qui règle l'addition – que ce soit par le budget de l'Etat, des collectivités locales ou de l'Assurance-maladie. C'est l'incarnation paradigmatique du vieil adage :

« Privatisation des bénéfiques, collectivisation des pertes. »

Pollutions diffuses

On comprend que cette collectivisation ne va pas s'arrêter de sitôt. La dérive climatique est hors de contrôle et les dégâts déjà colossaux. Selon une estimation de l'assureur Allianz, les 12 journées de canicule de l'été 2025 pourraient avoir coûté à l'économie française environ 9 milliards d'euros, soit 0,3 point de PIB. Or, malgré la certitude de l'aggravation du réchauffement climatique, la tentation est grande de rééquilibrer le budget en rognant sur les investissements destinés à l'adaptation : menaces sur l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), sur les aides à la rénovation énergétique, sur le développement des énergies renouvelables, etc.

Encore la question climatique est-elle l'une des plus visibles. Les externalités de l'agro-industrie et de la pétrochimie sont, elles, à peu près complètement invisibilisées. Le traitement des ressources en eau, de plus en plus contaminée par les nitrates des élevages industriels, les résidus de pesticides, les microplastiques ou les « polluants éternels » : les coûts de la prise en charge des pollutions diffuses ne disparaîtront pas et sont même voués à exploser dans les prochaines années.

De même que ne disparaîtra pas la nécessaire prise en charge, par les systèmes de soin, des maladies et troubles chroniques (cancers, obésité et diabète, infertilité, maladies neurodégénératives, troubles neurocomportementaux...) liés à l'exposition de la population générale aux contaminants de l'eau potable et de la chaîne alimentaire, à l'alimentation ultratransformée, aux cosmétiques, etc.

Fardeau

Ces externalités sont aussi colossales qu'elles sont invisibles. Selon une étude de la Commission européenne, dont les chiffres ont été révélés par

Le Monde et le *Guardian* en 2023, les substances dangereuses autorisées en Europe et imprégnant à bas bruit la population rapportent un peu plus de 2,7 milliards d'euros par an à ceux qui les fabriquent et coûtent jusqu'à 31 milliards d'euros par an aux systèmes de soin – encore ne s'agit-il là que de la fraction calculable de ces externalités. Ainsi, pour ces secteurs d'activité, chaque euro de richesse privée est créé au prix d'un fardeau dix fois supérieur pour les comptes publics. Signe des temps, ces chiffres n'ont eu aucun impact sur la réforme du règlement européen sur les produits chimiques. Au contraire : les « simplifications » en cours devraient élargir encore les mailles du filet réglementaire.

Comme sur la question climatique, la crise budgétaire risque fort d'obérer la capacité de l'Etat à contrôler et à réguler ces externalités – que l'on songe aux menaces qui pèsent sur les moyens de l'Office français de la biodiversité ou des agences sanitaires nationales – et de limiter la prise en charge des maladies chroniques. Dans un saisissant précipité des tendances lourdes à l'œuvre, François Bayrou avait manifesté sa volonté de réduire la prise en charge des affections de longue durée

immédiatement après le vote de la loi Duplomb. Aggraver le poids des externalités négatives d'une main, réduire la capacité collective à y faire face de l'autre.

Ce double mouvement est à l'œuvre à l'échelon national comme communautaire. Tous les curseurs de l'action politique sont bloqués sur la dérégulation, la « simplification » administrative et l'attrition des normes protectrices de la santé et de l'environnement. De même que celles liées au réchauffement climatique, ces externalités sont donc mécaniquement vouées à s'aggraver. A chaque « mur d'externalités » franchi, succédera un mur plus haut. En aggravant la crise écologique, le mouvement de dérégulation actuel risque, à terme, de faire exploser les comptes publics.

Une solution simple a été énoncée par Gabriel Attal, avec une martiale fermeté, alors qu'il était premier ministre : « *Tu casses, tu ré pares. Tu salis, tu nettoies.* » Reste à trouver le courage politique d'adresser cette injonction, non seulement aux gavroches des quartiers pauvres, mais à nos clinquants capitaines d'industrie.



Construire les victoires de demain !